

**2010-A003****OBJET : Institution - Energie - Adhésion à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - BABUÉAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPELREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GASCUEL Jean - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :**

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danièle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par l'ABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Yannick DE CARA

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010**

Rapporteurs:

Monsieur Jean Pierre SAFZ  
Monsieur Jacques Bucki

**Objet : ENERGIE - Adhésion à l'association Bâtiments Durables Méditerranéens**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) a été mis en place par la Région PACA en 2008. Cette association regroupe des acteurs sociaux économiques de la construction et de la réhabilitation pour bâtir durable en méditerranée. Son objectif principal est de créer une dynamique de professionnalisation des acteurs de la construction. Il est proposé que la CPA adhère à l'association Bâtiments Durables Méditerranéens, qu'elle désigne un élu représentant la CPA au Conseil d'administration de l'association, qu'elle travaille au sein des commissions et des groupes de travail sur les sujets intéressant la CPA et ses communes membres, qu'elle rédige une convention précisant ce partenariat avant l'été 2010. la cotisation est de 2 500 € par an.

**Exposé des motifs :**

Le bilan carbone de la CPA nous indique que 12% des émissions de CO<sup>2</sup> sont dues à l'habitat et au tertiaire. C'est une source importante et diffuse qu'il est complexe de faire diminuer car les travaux à réaliser dépendent de décisions individuelles et souvent coûteuses.

La CPA souhaite inciter les particuliers notamment à faire rénover leurs logements dans le cadre des préconisations de la loi du 4 août 2009 dite « loi Grenelle 1 ». Les particuliers et les maîtres d'ouvrages publics sont souvent confrontés aux problèmes d'une qualification insuffisante des personnels des entreprises de bâtiments et des artisans, pour réaliser ou réhabiliter des équipements suivant les critères de la qualité Environnementale. L'outil démarche de Bâtiments Durables Méditerranéens a été créé pour répondre à cette difficulté.

Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) est un PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de développement Economique Solidaire), mis en place par la Région PACA en 2008, pour l'élaboration d'un référentiel destiné à guider les projets de construction et de rénovation vers la durabilité.

Cet organisme s'est structuré en association, regroupant des acteurs sociaux économiques de la construction et de la réhabilitation pour bâtir durable en méditerranée. Son objectif principal est de créer une dynamique de professionnalisation des acteurs de la construction. BDM propose une méthode simple et accessible qui fixe une règle du jeu, une référence et une exigence sanctionnée par une reconnaissance.

Adhérer à l'association permettra à la CPA :

- d'être valorisé comme acteur de la construction durable reconnu régionalement,
- de rencontrer et d'identifier les professionnels engagés dans le développement durable,
- de collaborer avec d'autres professionnels de la filière sur des projets semblables,
- de bénéficier et faire bénéficier les communes membres de la CPA d'un accompagnement pour le montage et le développement des projets de bâtiments durables,
- d'accéder à l'intégralité de l'outil de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens
- de mutualiser les ressources techniques, administratives et financières,
- de communiquer sur les bénéfices de la construction et de la rénovation durable.

La démarche BDM est adaptée à des projets de construction neuve et à des projets de rénovation sur 3 types de bâtiments :

- la maison individuelle,
- l'habitat collectif,

- les bâtiments tertiaires.

L'administration de l'association s'organise autour d'un conseil d'administration, composé de 2 collèges, élus pour 2 ans, le prochain renouvellement est prévu en avril 2010. La CPA intégrerait le collège adhérents directs, et le sous collège, maîtres d'ouvrages publics.

L'adhésion de la CPA pour un montant de 2 500 €, emporte de fait l'adhésion des communes membres. Concrètement, cette adhésion permettra à la CPA et à ses communes de travailler sur des opérations spécifiques et ciblées, qui feront l'objet d'un conventionnement avant l'été 2010.

- **envers les particuliers :**

- accompagnement des démarches de rénovation par la création d'un guichet unique s'appuyant sur les Espaces Info Énergie. Le particulier devra y trouver toutes les informations (techniques, financières, fiscales...) pour faire un choix éclairé quant aux travaux à réaliser pour gagner des classes énergétiques (Guichet unique),
- élaboration d'un guide de la construction et de la rénovation durable en Pays d'Aix.

- **envers les communes :**

- accompagnement des actions collectives communales, par exemple le projet 100 maisons rénovées à Venelles,
- accompagnement des projets de quartiers durables communaux, par exemple Grand Coudoux.

- **envers la CPA :**

- accompagnement des quartiers durables et aménagements de zones d'activités communautaires.

- **envers les bailleurs sociaux :**

- accompagnement des projets de construction et de rénovation,
- réflexion sur la refonte des aides des partenaires.

Chacun de ces thèmes sera traité dans des groupes de travail réunissant les maîtres d'ouvrages des projets et des professionnels dans un souci de réalisme et d'opérationnalité.

Il est proposé d'adhérer à l'association Bâtiments Durables Méditerranéens, de désigner un élu représentant de la CPA au Conseil d'administration de

l'association, de travailler au sein des commissions et des groupes de travail sur les sujets intéressant la CPA et ses communes membres, de rédiger une convention précisant ce partenariat avant l'été 2010.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n° 2007-A 191 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007, relative au Plan Local de l'Energie et de l'Environnement du Pays d'Aix.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'adhérer à l'Association « Bâtiments Durables Méditerranéens » pour un montant annuel de 2500 € au titre du collège maîtres d'ouvrages publics,
- **DECIDER** de désigner un représentant pour siéger au Conseil d'administration de l'association,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les conventions et les pièces relatives à ce dossier,
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2010 1DR Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6281.

**OBJET : Institution - Energie - Adhésion à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

**1. Adhésion de la CPA à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

Vote sur l'adhésion

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 143 |
| Votants                      | 133 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 133 |
| Majorité absolue             | 67  |
| Pour                         | 133 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve l'adhésion de la CPA à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens.

• • •

**OBJET : Institution - Energie - Adhésion à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

**2. Désignation du représentant de la CPA au sein du Conseil d'Administration de l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein du Conseil d'Administration de l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens.

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 143 |
| Votants                      | 133 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 133 |
| Majorité absolue             | 67  |
| Pour                         | 133 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

• • •

**OBJET : Institution - Energie - Adhésion à l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens**

Ont déclaré candidature :

- Titulaire : Jean-Pierre SAEZ
- Suppléant : Jacques BUCKI

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 143 |
| Votants                      | 133 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 133 |
| Majorité absolue             | 67  |
| Pour                         | 133 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

**Sont désignés en qualité de représentant de la CPA au sein du Conseil d'Administration de l'Association Bâtiments Durables Méditerranéens :**

- Titulaire : Jean-Pierre SAEZ
- Suppléant : Jacques BUCKI

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

